



# CPS4

**24/03/2025**

Joachim Metzger

# Webin- aire

Nos webinaires pour construire la  
e-santé de demain !

## Webinaire, les bonnes pratiques



**Je coupe mon micro**  
(sauf si je suis autorisé à  
prendre la parole)



**Je lève la main**  
avant de prendre  
la parole



Activer la caméra **n'est  
pas nécessaire** pour le  
bon déroulé du webinaire



Je pose mes **questions** dans  
l'**espace conversation**

## Déroulé du webinar

- 1/ Pourquoi une CPS4 ?
- 2/ Différences entre la CPS3 et la CPS4
- 3/ Retour d'expérience sur des pilotes
- 4/ Processus de commande des cartes de test CPS4
- 5/ Calendrier et stratégie de déploiement de la CPS4
- 6/ Checklist pour préparer l'arrivée de la CPS4
- 7/ Récapitulatif des liens et documentations utiles

# Pourquoi une CPS4 ?



- La CPS, la carte d'identité électronique des professionnels

- Les cartes CPS sont des **cartes d'identité professionnelle électronique** dédiées aux secteurs sanitaire, social et du médico-social. Elles permettent à leur titulaire d'attester de leur identité et de leurs qualifications professionnelles.
- La carte CPS est inscrite dans la loi (article L.1110-4 du code de la santé publique) comme un **outil indispensable pour l'accès aux données de santé à caractère personnel, notamment dans le cadre du partage de l'information médicale**. Elle est inscrite dans le référentiel d'authentification de la Politique Générale de Sécurité des systèmes d'Information de Santé (PGSSI-S).
- A cet effet, la carte CPS contient les « **certificats** » **électroniques d'authentification et de signature du porteur**. Un certificat est un fichier informatique contenant les informations sur son propriétaire et certifié par un tiers de confiance (l'ANS).



*Dans cette présentation, le terme CPS est utilisé génériquement. Il concerne toute la gamme des CPS, CPF, CDE/CPE, CDA/CPA*





# Différences entre la CPS3 et la CPS4



• Synthèses des nouveautés de la CPS4

**À venir**

▶ **Assurer une continuité de service**

- le passage de la CPS3 à la CPS4 offre les mêmes fonctionnalités tant aux utilisateurs qu'aux éditeurs
- Authentification
- Signature de FSE
- Accès aux données métier



- Usage Authentification navigateur
- Usage FSE
- DESFire (contrôle d'accès physique)

▶ **Elever le niveau de sécurité sans réduire les usages**

- Mise à niveau des mécanismes cryptographiques
- Abandon du Mifare CLASSIC devenu obsolète et vulnérable



- Mise à niveau des mécanismes cryptographiques
- Mifare CLASSIC (contrôle d'accès physique)

**Obsolète**

▶ **Augmenter la durée de vie de la carte en la rendant évolutive**

- Mise en place du mécanisme de télé mise à jour
- Durée de vie de 6 ans avec le renouvellement des certificats embarqués au bout de 3 ans
- Mise à jour des activités et des situations d'exercice
- Volet FIDO2



- Télé mise à jour des données et des certificats (allongement de la durée de vie de la carte de 3 à 6 ans, i.e. moins d'envoi de cartes, moins de support ...)
- Volet FIDO2

- Si vous utilisez MIFARE, le standard de NXP



- Le protocole MIFARE sont des séries de puces à circuit intégré utilisée dans le contrôle d'accès physique
- Le protocole obsolète MIFARE Classic est abandonné au profit de MIFARE DESFire, car il offre un niveau de sécurité robuste pour les échanges sans contact
- Le passage à MIFARE DESFire permet de sécuriser les accès au-delà de la lecture seule de l'identifiant technique de la carte, présent par défaut dans la zone sans contact

## Nouveautés liées à cette fonctionnalité

- ✓ Avantages significatifs concernant la sécurité pour les échanges sans contact
- ✓ Conformité aux exigences de sécurité

## Impacts dans les structures

- ❑ Les lecteurs de cartes doivent être compatibles du protocole MIFARE DESFire en plus de celui du MIFARE Classic
- ❑ Les éditeurs et les établissements devront s'assurer que leurs équipements et infrastructures de lecture sans contact, i.e. ouverture de porte, parking, restauration, ..., prennent en charge le protocole MIFARE DESFire
- ❑ Une mise à jour ou un remplacement des matériels anciens pourra être nécessaire



- FIDO2 est une spécification de FIDO Alliance définissant une authentification sécurisée à double facteur
- FIDO2 sera disponible sous forme d'applet intégrée à la CPS4 et permettra une authentification forte et conforme aux standards modernes de sécurité
- **Celle-ci sera disponible uniquement en mode contact**, la carte devra être insérée dans le lecteur

### Nouveautés liées à cette fonctionnalité

- ✓ FIDO2 est une option supplémentaire pour renforcer la sécurité des accès
- ✓ Les établissements pourront gérer l'enrôlement et l'utilisation de FIDO2 pour leurs salariés faisant de la CPS4 un véritable moyen d'identification électronique dès l'ouverture de session
- ✓ Le standard FIDO2 est nativement supporté dans les systèmes d'exploitation et les navigateurs

### Impacts dans les structures

- ❑ Les postes de travail doivent disposer d'un lecteur de cartes
- ❑ L'applet FIDO2 de la CPS4 sera délivrée vierge
- ❑ Si cette fonctionnalité est attendue, les structures doivent s'organiser pour enrôler les professionnels
- ❑ Les éditeurs doivent aussi proposer cette fonctionnalité dans leurs logiciels pour permettre son utilisation par les structures au sien de leur solution

- Mise à jour à distance des données de la carte



- Avec la CPS3, toute modification d'activité (lieu d'exercice ou profession) implique l'envoi d'une nouvelle carte
- Avec la CPS4, la mise à jour à distance permettra d'importer dans les cartes les modifications faites dans le RPPS, ainsi le professionnel de santé pourra garder sa carte jusqu'à 6 ans

**À venir**

## Nouveautés liées à cette fonctionnalité

- ✓ Hors perte, le professionnel gardera sa carte pendant 6 ans, et ce, peu importe les modifications faites sur son activité
- ✓ Le professionnel sera autonome pour mettre à jour les informations dans sa carte (processus encore en cours de définition)
- ✓ Il lui sera toujours possible de commander une autre carte si nécessaire, notamment en cas de perte, de vol ou de dysfonctionnement

## Impacts dans les structures

- ❑ Le processus de mise à jour sera explicité aux utilisateurs afin qu'il soit autonome
- ❑ Le processus de mise à jour sera explicité aux structures pour leur permettre d'accompagner les professionnels si nécessaire
- ❑ Une API de mise à jour sera mise à disposition des éditeurs pour permettre une mise à jour plus intégrée dans l'exercice professionnel

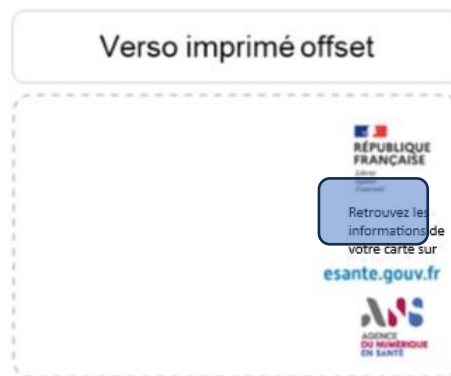
- Visuels et personnalisation de la CPS4

## RECTO



- Le Recto de la carte CPS3 ne change pas avant juillet 2025
- Les visuels seront modifiés et communiqués en S1 2025


## VERSO



- Déjà imprimé par l'ANS



- L'encart en vert est à la main de l'établissement pour imprimer les informations souhaitées
- Les éléments affichés le sont à titre d'exemple

 Emplacement de la puce



## Qu'est-ce que la Cryptolib ?

- La Cryptolib CPS est un logiciel qui assure l'interfaçage entre les applications informatiques et les cartes CPS
  - Elle permet d'exploiter les fonctions de sécurité basées sur la carte CPS, notamment pour l'accès sécurisé à des services tels que le portail DMP
  - La Cryptolib CPS est compatible avec les navigateurs internet Microsoft Edge, Google Chrome ou Mozilla Firefox
  - Elle doit être installée sur le poste de travail afin d'utiliser la carte CPS
- **La CPS4 nécessite une mise à jour vers la v5.2**

Liens pour télécharger la nouvelle version de la Cryptolib (cliquez sur les logos) :



- Autres sujets techniques remontés dans le questionnaire

<p>Comment créer, utiliser et diffuser la masterkey ? Est-ce qu'il y a d'autres besoins techniques à savoir si nous avons besoin d'une infrastructure ?</p>	<p>La masterkey est 0x00...00 Il n'y a pas d'autre besoin technique à prévoir Lien vers documentation technique : <a href="https://industriels.esante.gouv.fr/produits-et-services/socle-technique-cps#paragraphe-id--651">https://industriels.esante.gouv.fr/produits-et-services/socle-technique-cps#paragraphe-id--651</a></p>
<p>Quelle intégration à prévoir aux logiciels de SSO et aux applications externes ?</p>	<p>La CPS4 ne supporte plus le MIFARE Classic. En revanche, elle est compatible avec la CPSv3</p>
<p>Comment déployer cette carte dans un environnement Microsoft Windows contrôlé par un annuaire Active Directory pour l'authentification des postes clients ?</p>	<p>La CPS4 ne définit rien quant à l'environnement Microsoft Windows contrôlé par un Active Directory</p>
<p>Quelle est sa compatibilité avec les solutions de contrôle d'accès du bâtiment existantes ?</p>	<p>La CPS4 ne supporte plus le MIFARE Classic. En revanche, elle est compatible avec les normes ISO 14443, comme la CPS3</p>
<p>Devons-nous changer les lecteurs de carte CPS ? Si oui, quels modèles sont préconisés ?</p>	<p>Non Seules les badgeuses incompatibles avec le MIFARE DESFIRE nécessitent d'être remplacées</p>
<p>Quelles sont les normes techniques, notamment concernant le sans fil, afin de mieux guider les autres services pour la compatibilité des lecteurs ? (La carte devant être utilisée pour tout besoin dans la structure)</p>	<p>La CPS4 est compatible avec les normes ISO 14443 type A Cependant, une adaptation logicielle de l'unité technique qui pilote le lecteur peut être nécessaire</p>

# Retour d'expérience sur des pilotes



## ***Format des pilotes menés***

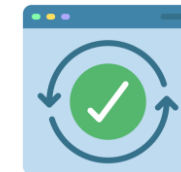
- Disponible pour les lauréats de HospiConnect Alpha
- Test réalisé auprès de professionnels à rôle (enregistrement RPPS+) : 459 ont des cartes CPS4 aujourd'hui

- Disponible pour une sélection de professionnels libéraux qui facturent à l'Assurance Maladie
- 50 cartes ont été distribuées

## ***Enseignement des pilotes***



La carte CPS4 fonctionne comme la CPS3 : aucune rupture de service constatée, elle fonctionne comme souhaitée



Les remontées confirment la nécessité de la mise à jour de Cryptolib et de réaliser des tests dès maintenant : nous vous conseillons fortement d'anticiper, de la mettre à jour dès que possible et de tester !

# Processus de commande de cartes de test CPS4



## • Formulaire de commande de cartes de test CPS4

- Le processus de commande de cartes de test ne change pas entre la CPS3 et la CPS4
- Le formulaire a évolué pour y intégrer la commande de CPS4, en plus de la CPS3 (toujours disponible à la commande)
- Les deux options ci-dessous sont disponibles sur l'[index des formulaires](#)

**F414 - Commande de moyens d'identification électronique de test**

**Commencer la démarche**

**Se créer un compte avec FranceConnect**

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

**S'identifier avec FranceConnect**

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

**Créer un compte demarches-simplifiees.fr** **J'ai déjà un compte**

Démarches simplifiées

**Formulaire de commande de moyens d'identification électronique de TEST (Carte de Professionnel de Santé) et de déclaration des administrateurs techniques autorisés à commander des certificats logiciels F414**

**1. Objet du formulaire**

Le présent formulaire a pour objet de commander des moyens d'identification électronique de test (cartes et certificats logiciels) et de déclarer les cartes qui doivent être autorisées auprès de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) pour commander des certificats logiciels de test. Il est nécessaire dans le formulaire de préciser le type de cartes de test et certificats de test souhaités. Vous avez la possibilité de commander des CPS3 ou des CPS4. Pour en savoir plus sur la différence, vous pouvez consulter la FAQ sur la CPS4 : <https://esante.gouv.fr/foire-aux-questions/produits-services/cartes-de-professionnels-de-sante>. Une fois les cartes habilitées pour les certificats de test, les cartes permettront de gérer le cycle de vie (demande, retrait, révocation et suivi) des certificats logiciels de tests commandés auprès de l'ANS.

Formulaire pdf à envoyer par mail



*La commande de carte de test est limitée.*

# Calendrier et stratégie de déploiement de la CPS4



• Calendrier de déploiement de la CPS4

Octobre/Novembre 2024

Novembre 2024

Décembre 2024

Février/Mars 2025

Juillet 2025

Déploiement dans le cadre de l'appel à projet HospiConnect



**Objectif** : Fournir des CPS à une nouvelle population dans le cadre d'expérimentation de généralisation du double facteur



Ouverture de la commande des cartes de test CPS4



**Objectif** : Permettre aux éditeurs de préparer l'usage de la CPS4 avant son déploiement



Mise à disposition de la Cryptolib CPS 5.2



**Objectif** : Généraliser la Cryptolib 5.2 compatible CPS3 et CPS4 avant le déploiement de cette dernière



Lancement d'un pilote avec les CPS4 sur les postes des professionnels libéraux



**Objectif** : Valider la compatibilité avec toutes les configurations et catégories de professionnels en ambulatoire



Fourniture progressive de CPS4



**Objectif** : Passer progressivement d'un parc de CPS3 à CPS4 en 3 ans

# Checklist pour préparer l'arrivée de la CPS4



Action	Impact	Acteur	Réalisé ?
Vérification et mise à jour middleware	Sans la nouvelle version de Cryptolib, les nouvelles cartes CPS4 ne seront pas lues.	Editeur ou établissement	<input type="checkbox"/>
Usage de MIFARE dans la structure	Si seule la technologie MIFARE Classic est disponible dans la structure, la carte CPS4 ne sera pas utilisable dans le cadre des mêmes usages.	Etablissement auprès des éditeurs	<input type="checkbox"/>
Déploiement de FIDO2	Si l'option d'authentification avec la technologie FIDO2 est choisie, celle-ci fonctionnera uniquement à travers des lecteurs de cartes avec contact.	Etablissement	<input type="checkbox"/>
Vérification du fonctionnement de la post-personnalisation	Si vous personnalisez vos cartes dans votre structure, il vous faut modifier le format que vous souhaitez imprimer et tester votre impression avant un déploiement large de la carte.	Etablissement	<input type="checkbox"/>

# Récapitulatif des liens et documentations utiles



---

- Liens et documentations utiles

Nous sommes en train de construire des pages et éléments de communication autour de la CPS4. En attendant que tout soit terminé, vous pouvez trouver de premiers éléments organisationnels et techniques sur les pages suivantes :

- Page esante sur les cartes CPx : <https://esante.gouv.fr/produits-services/cartes-de-professionnels-de-sante>
- Caractéristiques détaillées de la CPS4 sur le portail industriel : <https://industriels.esante.gouv.fr/produits-et-services/cps-et-socle-technique/caracteristiques-de-la-cps4>
- FAQ sur les CPS mis à jour avec des informations sur la CPS4 : <https://esante.gouv.fr/foire-aux-questions/produits-services/cartes-de-professionnels-de-sante>
- Lien vers le portail maCPS : <https://esante.gouv.fr/macps>
- Lien vers documentation technique CPS4 : <https://industriels.esante.gouv.fr/produits-et-services/socle-technique-cps#paragraphe-id--651>

Pour toute question ou demande, notre support reste à votre disposition. Vous pouvez le contacter en remplissant le formulaire suivant : <https://esante.gouv.fr/contact>



**esante.gouv.fr**

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'Agence du Numérique en Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.

 **@esante\_gouv\_fr**

 **[linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)**